SERVICE Santé & Sécurité au travail

PROCESSUS DES STATISTIQUES (AP, MP, PA, ANP, MNP)*

Manuel de sécurité et de protection de la santé

© Convention Patronale, CH 2301 La Chaux-de-Fonds

But de ce processus : réaliser les statistiques SST propres à l'entreprise ; obtenir un tableau de bord de la santé et de la sécurité.

Proposition de branche, chiffre 8 - Contrôles et audits.

N°	ETAPES	Resp.	Moyens et commentaires		= entrées (in) dans le processus = sorties (out) du processus
0	Début du processus.		Voir explications et instructions au chapitre 8 de la Solution de branche.	Ε	Ensembles de données
1	Recueillir les données de chaque cas.	Coordinateur SST ou Service RH	 F 31.001 - Suivi des cas (AP, MP, PA). F 31.002 - Suivi des cas non professionnels. F 31.003 - Suivi des maladies non professionnelles. Taux de prime des assurances AP et ANP. 	Е	Tous les cas d'accidents et maladies, et les presqu'accidents liés au travail. Taux de prime de l'assurance accident/maladie.
2	Communiquer l'évolution des accidents et des maladies (facultatif).	Coordinateur SST ou Service RH	Permet de communiquer au personnel l'évolution périodique des cas, par secteur ou pour toute l'entreprise, par type de cas. Voir exemple T 90.006.	S	Indicateur SST
3	Ventiler les données selon type et gravité.	Coordinateur SST ou Service RH	Formulaire F 90.001.		
4	NON S'est-il produit au moins 20 cas professionnels dans l'année ? OUI	Coordinateur SST ou Service RH	Accidents et maladies en relation avec le travail. Voir liste F 31.001.		
5	Ventiler les cas dans les rubriques détaillées.		F 90.002 – Accidents et maladies professionnels : détails. (2 pages) Permet de localiser les sources de risques récurrents. Utile en présence de nombreux cas (> 20 par an).	S	Cartographie des atteintes à la santé au poste de travail.

Auteur : CP-SST Date : 04.04.2016 Visa : Page 1/2 Document n° D 90.001 F



PROCESSUS DES STATISTIQUES (AP, MP, PA, ANP, MNP)*

SERVICE Santé & Sécurité au travail

Manuel de sécurité et de protection de la santé

	° Convention Patronale, CH 2301 La Chaux-de-Fonds							
N°	ETAPES	Resp.	Moyens et commentaires		entrées (in) dans le processus			
		·		S :	= sorties (out) du processus			
6	Ventiler les cas dans les rubriques détaillées.		F 90.003 – Accidents et maladies non professionnels : détails. Permet de cerner les causes des accidents en dehors du travail. Maladie non professionnelles : seulement nombre de cas et nombre d'heures perdues.	S	Identification des causes d'accidents en dehors du travail. Quantification des atteintes à la santé sans lien direct avec le travail.			
7	Dresser le tableau de bord « Santé et Sécurité ».	Coordinateur SST ou Service RH	Formulaire F 90.004 – Etat de la santé et de la sécurité. Indices à calculer et données à reporter des formulaires F90.001, (F 90.002). A faire signer par la Direction.	S	Tableau de bord de la sécurité			
8	Communiquer les statistiques à la CP.	SST	Les documents suivants doivent être transmis à la CP, Service SST, jusqu'au 15 février de chaque année : F 90.001, F90.003, F 90.004. Ces données servent à établir les statistiques consolidées de la branche. Confidentialité assurée.	S	Indices statistiques et causes			
9	Présenter les statistiques graphiquement (facultatif)		Facultatif. Fichier Excel F 90.005 – Indicateurs SST (pas de formulaire papier). Permet de synthétiser les données et de les comparer avec d'autres exercices.	S	Présentation graphique des données			
10	Fin du processus.							

<u>Note</u>: si le processus des statistiques est mis en œuvre par une autre instance que le Coordinateur de sécurité, celui-ci doit être régulièrement informé des cas professionnels et recevoir les statistiques détaillées.

*AP: Accident professionnel, MP: Maladie professionnelle, PA: Presqu'accident, ANP: Accident non professionnel, MNP: Maladie non prof.

Auteur : CP-SST Date : 04.04.2016 Visa : Page 2/2 Document n° D 90.001 F